

NEWSLETTER

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2020

EDITO

Nous sommes de nouveau en période de confinement. Le Ministère des sports a accordé une dérogation pour permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir continuer la pratique des activités sportives.

Nos sportifs vont donc pouvoir continuer la pratique des activités et je m'en réjouis. Cependant le danger est toujours présent, aussi je demande à chaque club de se montrer vigilant dans le respect des gestes barrières ; il en va de la santé de nos sportifs.

Claude Savaris, Président

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

CALENDRIER DE NOVEMBRE

- **CD Judo SA 49**
mercredi 11 novembre 2020 - Dojo Régional d'Angers
- **CD Basket-ball SA 49 - Plateau 1**
samedi 14 novembre 2020
- **CF Badminton SA**
20 au 22 novembre 2020 – Altkirch (68130 Altkirch)
- **CF des Régions TT SA**
4 et 5 décembre 2020 - La Roche-sur-Yon (85000 La Roche-sur-Yon)
- **CD Tir à l'arc SA 49**
samedi 5 décembre 2020 - Daumeray

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE

Avant l'Assemblée Générale avait lieu la réunion de rentrée des associations.

L'assemblée Générale du comité s'est tenue le vendredi 25 septembre à la Maison des Sports aux Ponts de Cé en présence de Mr Charrance représentant le Comité Olympique, de Mr RAVELEAU représentant la Municipalité des Ponts de Cé et de Mr Lhoste président de la Ligue.

Le quorum étant atteint, l'assemblée pouvait se dérouler.

En début de réunion, l'assemblée générale extraordinaire nous a permis de voter à l'unanimité les nouveaux statuts.

Après les différents rapports, avaient lieu les élections du nouveau comité directeur.

Les membres de l'ancien comité directeur sont réélus à l'unanimité . Claude Savaris est réélu président . Un nouvel élu est arrivé : Mr Philippe Delaunay. On peut regretter le peu d'enthousiasme pour intégrer le comité directeur de la part des associations.

Composition du bureau :

Président : Claude Savaris

Vice-Président : François Pazzola

Secrétaire Général : Grégoire Dupont

Secrétaire adjoint : Philippe Delaunay

Trésorier : Jean Luc Chanteux

Trésorier adjoint : François Véron



Programme des Activités Motrices

le thème badaboum circus pour la **journée du 13 octobre**
à Beaufort en Vallée



les Beaux Défis le 29 septembre 2020

un grand merci à tous les bénévoles et aux étudiants de l'IFEPSA



INFORMATIONS RÉGIONALES

Stage de tennis de table 10 octobre 2020 aux Ponts de Cé

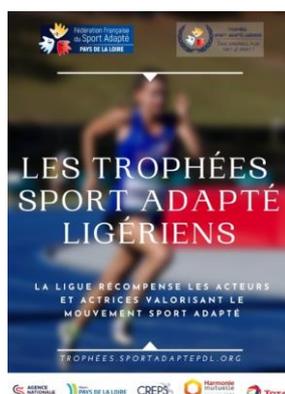
Suite au stage de sélection organisé le samedi aux Ponts-de-Cé et accueilli par l'AAEEC, voici la liste des pongistes retenus pour participer au Championnat de France des Régions Para Tennis de Table Adapté :

- Classe BC (2 équipes) :
 - Alexandre OGER (ASAC 72)
 - Nicolas LOGEAIS (Tennis de Table Luçonnais)
 - Mathieu PHANTHOURATH (Tennis de Table Roche Vendée)
 - Geoffrey LORIEUX (Tennis de Table Roche Vendée)
 - Samuel BRUNET (Tennis de Table Luçonnais)
- Classe CD (2 équipes) :
 - Julien VIGNAUD (Tennis de Table Roche Vendée)
 - Vincent GARREAU (ALASCA)
 - Franck HAMONIC (ALASCA) / (sous réserve de présence au 2ème stage)
 - **Jérôme BORÉ (AAEEC Les Ponts-de-Cé)**
 - Jean-Félix BOURCIER (Tennis de Table Roche Vendée)
 - Anthony THOMAS (ALASCA)



SA Santé

La Ligue de Sport Adapté des Pays-de-la-Loire met en place le programme régional "SA Santé" qui a pour objectif d'encourager la pratique d'activités physiques régulières. Plusieurs programmes sont proposés allant de quinze séances à plus d'une trentaine.



INFORMATIONS NATIONALES

Les 4 et 5 décembre prochains, les Présidents de Ligue et de Comité Départementaux seront réunis par la FFSA à Reims.

Les thèmes qui seront abordés :

- PSF 2020 - Bilan chiffré de la campagne 2020
- préparation du PSF 2021
- les violences sexuelles dans le sport
- et je me propose de reparler de la nouvelle classification qui pose tant de problèmes aux entraîneurs.

Toutes les attestations de justificatif de déplacement sont disponibles sur la page Facebook de la FFSA.

Rappel : la pratique sportive des personnes en situation de handicap est autorisée dans le respect des gestes barrières

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	Autorisé avec attestation dérogatoire (1 personne, 1 km, 1 h, 1 fois/jour)	→ Remise en forme, sport santé, bien être / santé publique
Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et collectifs nationaux, sportifs relevant du projet de performance fédéral (PPF) + encadrement Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Listes des athlètes éligibles disponible sur le serveur PSQS → Listes des entraîneurs de haut niveau disponible auprès des DTN → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Sportifs professionnels Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Entretien des capacités physiques et des compétences techniques nécessaires à l'exercice du métier (sécurité des pratiquants)
Educateurs sportifs professionnels	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Educateurs titulaires d'une carte professionnelle → Activités professionnelles au domicile du client ou en ERP pour les publics prioritaires exclusivement
Coachs sportifs	Autorisé pour les seuls publics prioritaires	→ Continuité pédagogique/professionnelle → Enseignement en présentiel lorsque l'activité le nécessite → Protocoles sanitaires renforcés et validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Établissements du ministère des Sports → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Stagiaires en formation continue et professionnelle aux métiers du sport et de l'animation	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnels accrédités pour les activités sportives à caractère professionnel (staff technique et médical, juges, arbitres, officiels, prestataires, etc.) Entraînements, compétitions, déplacements	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Activités physiques adaptées (APA) et parcours de soin → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) et guide accompagnateur	Autorisé avec attestation dérogatoire	→ Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Activités physiques adaptées (APA) et parcours de soin → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder

* Soumise à la concertation des préfets et élus.
Mesures valables à partir du 30 octobre jusqu'au 1^{er} décembre 2020.